

## O - P - Q

## O

Oculus : Ouverture vitrée située dans une porte.

Oeil de boeuf : Lucarne inscrivant un châssis circulaire ou ovale.

Opus incertum : Assemblage d'éléments de pierre, carrelages, moellons... de formes irrégulières.

Oxycoupage : Mode de découpage des aciers par oxydation à haute température. La coupe se fait au moyen d'un chalumeau oxycoupeur à flamme oxyacétylénique ou oxy-propane.

Oxydation : Phénomène chimique faisant passer un métal à l'état d'oxyde ou de mélange d'oxydes. Dans l'atmosphère, en présence de humidité et de l'oxygène, l'acier se recouvre d'un oxyde de fer hydraté appelé "rouille". Bien que le phénomène se ralentisse au cours du temps, il est des cas (interstices, creux profonds) où la rouille foisonne et peut exercer des efforts d'écartement entre faces assemblées. On protège la surface de l'acier contre l'oxydation par divers procédés, tels que l'application de peintures antirouille, la galvanisation, la métallisation, l'électro-déposition d'un métal protecteur. Cette protection est inutile pour les aciers patinables et, évidemment, pour les aciers inoxydables.

P Palançon : Pièce de bois formant armature dans un torchis.

Palée : - 1. File de pieux plantés terre, et reliés par des moises et des croix de Saint-André pour former l'appui des longerons d'un tablier de pont. - 2. Palée de stabilité, triangulation particulière entre deux poteaux consécutifs, pour les rendre solidaires et stabiliser longitudinalement une construction. Palplanche : Profilé nervuré de section particulière obtenu par laminage à chaud ou par profilage à froid. La propriété essentielle des palplanches est de pouvoir être assemblées entre elles par coulissage longitudinal (enclenchement) pour, après enfoncement dans le sol, constituer des éléments de murs de soutènement, des écrans imperméables, etc.

Pan : - 1. Face plane d'un objet ou d'un ouvrage. "Un comble à quatre pans ; une flèche à six ou huit pans. Une ferme peut être considérée comme un pan de charpente. Un érou à 6 pans. Un pan de mur, etc. ". - 2. Pan coupé, a. dans un comble, surface triangulaire consécutive à l'interruption de deux murs que l'on raccorde par un troisième : " le pan coupé peut se concevoir sur un angle saillant, et donner naissance à deux arêtiers, ou sur un angle rentrant, et produire deux noues ", b. dans une voûte en lambris appliquée sous une charpente, succession de plans déterminés par les éléments qui constituent la ferme. - 3. Pan de bois, ouvrage dont la structure est composée d'une ossature principale en charpente assemblée et qui reçoit un remplissage en maçonnerie légère. Cette structure comprend des sablières hautes et basses, des poteaux corniers et de remplissage, des décharges, des tournisses, des croix de Saint-André. Pan de fer : Ossature composée de montants et de traverses servant d'armature destinée à recevoir un remplissage de briques ou de parpaings. La section des montants et des traverses doit permettre au minimum l'emboîtement de la brique pleine de 5,5 x 11 x 22 cm sur l'épaisseur intermédiaire de 11 cm. Si la brique est montée sur chant (épaisseur 5,5 cm), l'ensemble, ossature et remplissage, prend le nom de "galandage".

Pailleasse : Surface en bois, béton, carreaux de plâtre...servant de plan de travail ou de support d'encastrement (évier, vasques, baignoires ...). Elle peut être revêtue d'un matériau de finition (faïence, carrelages ...).

Panne : - 1. Pièce de bois généralement posée de niveau sur les arbalétriers, où elle reporte les charges que lui transmet la couverture, tout en reliant les fermes. La panne peut être posée à dévers ou face aplomb, et est bloquée sur les arbalétriers par une échantignolle et des clous. On dit qu'une panne à dévers panne bien lorsqu'elle est prise dans un bois sans gauche et qu'elle repose parfaitement sur toute la largeur des ses appuis, tandis que les chevrons portent sur toute la largeur de son chant. - 2. Panne de bris, panne d'un comble à la Mansart, située au raccord du brisis' et du terrassons. - 3. Panne faîtière, Panne posée au sommet d'un comble. - 4. Panne-sablière, panne posée à dévers à la base d'un comble.

Panneau :- Les panneaux de contreplaqué :La norme française NF B 50-004 les définit ainsi : " Panneau obtenu par collage de plis superposés à fil croisé. En général, les plis extérieurs et intérieurs sont placés symétriquement de chaque côté d'un pli central ou d'une âme. Si l'âme est constituée d'un matériau autre que du bois massif et de placages, il doit exister au moins deux placages croisés de part et d'autre de cette âme. " - Les panneaux de particules :La norme française NF B 54- 1 00 les définit ainsi : " Matériau en plaque fabriqué sous pression, essentiellement à partir de particules de bois ou d'autres matières fibreuses ligno-cellulosiques (amas de lin, bagasse, chanvre ...) avec ou sans apport de liant. " Les matières premières utilisées sont des bois résineux, feuillus, tendres ou durs sous la forme de copeaux, plaquettes, déchets, délignures, rondins. Le mélange des essences doit être réalisé avec rigueur car chacune possède des caractéristiques propres de densité, longueur de fibres, propriétés mécaniques. Il s'agit donc d'un panneau à base de particules de bois, parfois improprement appelé " panneau aggloméré " ou " agglo ". Ces particules (petits morceaux de bois obtenus par fragmentation du bois) sont enduites de colle (résine thermosable) et étalées sur une surface plane, puis passées sous une presse. Les particules n'ont pas de forme type, mais leurs trois dimensions sont comparables. - Les panneaux de lamelles minces orientées (OSB) :L'OSB du terme anglais "

oriented strandboard ", appelé aussi " panneau de grandes particules orientées ", est constitué de minces lamelles de bois 0,3 à 0,4 mm d'épaisseur) dont la longueur peut atteindre 6 à 8 cm environ. Orientées dans le sens de la longueur pour les couches extérieures et dans le sens de la largeur pour la couche intérieure, elles sont collées puis pressées entre elles. Sa constitution en longues lamelles en fait un matériau aux caractéristiques mécaniques élevées, bien supérieures à celles du panneau de particules. Cette technique est exploitée en France depuis 1984. Ses caractéristiques techniques et esthétiques le destinent à des emplois diversifiés : emballage, mobilier design, panneaux de structure, âme de poutre en 1, etc. - Les panneaux de fibres :La norme française NF B 54-050 les définit ainsi : " Le panneau de fibres est un matériau en plaque fabriqué avec des fibres ligno-cellulosiques, dont la cohésion primaire résulte du feutrage des fibres et de leurs propriétés adhésives propres. Des liants et ou des adhésifs peuvent y être incorporés. " Ces panneaux sont donc fabriqués à base de fibres obtenues par défibrage du bois. L'usage de colle n'y est pas systématique. La cohésion est assurée par l'enchevêtrement des fibres et la réactivation de la lignine. Par rapport aux particules, qui sont des morceaux de bois ne préexistant pas naturellement mais résultant d'une fragmentation du bois, les fibres sont une entité anatomique du bois qui existent à l'état naturel. Le défibrage consiste à les séparer les unes des autres. Contrairement aux particules, elles ont une forme très allongée. Il existe différents types de panneaux de fibres liés au procédé de fabrication ou à la densité du panneau (selon qu'il est plus ou moins pressé lors de sa fabrication) : panneau tendre, mi-dur, dur, MDF (abréviation du terme anglais " medium density fiberboard ", soit " panneau de fibres de moyenne densité "). Le MDF est aujourd'hui largement répandu en France. Il est fabriqué selon le procédé par voie sèche. Les fibres sont séchées et leur liaison est réalisée au moyen d'une colle. On obtient un panneau relativement épais, jusqu'à 35 mm, de structure homogène. Il se différencie des autres types de panneaux par ses bonnes qualités mécaniques (résistance au choc), sa facilité d'usinage et son aptitude à recevoir de nombreuses finitions utilisées habituellement sur le bois (vernis et laque). Il est très utilisé dans le meuble et la décoration. - Les panneaux lattés :Ce sont des panneaux constitués de plis sur les deux surfaces extérieures, et de lattes de bois à l'intérieur. Ils sont considérés comme une variante des contreplaqués." - Les panneaux lamellés-collés :Composés de liteaux ou planches de bois, collés chant contre chant, ces panneaux sont surtout utilisés dans l'ameublement et l'agencement intérieur ou extérieur." Les panneaux de particules bois-ciment Constitués d'un mélange fortement comprimé et étuvé de particules de bois liées avec du ciment, ils sont utilisés en isolation phonique, planchers, revêtements muraux intérieurs et extérieurs, pour la protection contre le feu (panneaux M1), etc. - Les panneaux de laine de bois et ciment "fibragglo" :Ils sont fabriqués à partir de bois résineux sous forme de billes écorcées dont on fait la laine de bois et utilisés pour l'isolation thermique et phonique, la protection contre l'incendie (panneaux MO ou M1), les coffrages perdus, etc. - Les panneaux bakélisés :Ils sont obtenus par superposition de placages de Hêtre ou de Bouleau fil sur fil ou croisés, imprégnés de résines assurant le collage dans la totalité de l'épaisseur. Ils sont utilisés pour la fabrication de pièces résistant aux agressions chimiques, aux chocs, à l'usure, pour l'isolation électrique... - Les panneaux à base de bricks d'emballage :Ces matériaux sont broyés et assemblés en panneaux. Par leur aspect particulier (couleurs variées, utilisation de papiers imprimés), ils sont parfois appréciés pour l'agencement intérieur. - Les marques de qualité des panneaux de bois :Le CTBA délivre et contrôle plusieurs marques de qualité CTB pour les panneaux dans le but de caractériser les performances des produits certifiés mis sur le marché et de garantir une qualité de production contrôlée et suivie aux utilisateurs. - Les panneaux de particules CTB-S :Cette marque de qualité concerne des panneaux de particules destinés aux usages en milieu sec qui satisfont aux essais physiques et mécaniques prévus par les prescriptions techniques de la marque. - Les panneaux de particules CTB-H :Cette marque de qualité concerne des panneaux de particules destinés à des emplois présentant des risques d'exposition temporaire à l'humidité. Ils sont essentiellement mis en oeuvre dans le bâtiment. Ils présentent un bon comportement à l'humidité et satisfont aux essais physiques et mécaniques prévus par les prescriptions techniques de la marque." - Les panneaux contreplaqués NF EXTÉRIEUR-CTS-X :Cette marque de qualité concerne des panneaux contreplaqués reconnus conformes à la norme NF B 54-161 destinés à des emplois extérieurs ou intérieurs humides avec un collage classe 3 de la norme européenne NF EN 314-2 (qui correspond à l'ancien type 4 de la norme française NF B 54-154). Une variante de cette marque est NF Coffrage CTB-X pour les emplois en coffrage. - Les panneaux MDF CTB-RH :Cette marque de qualité s'applique à des panneaux MDF destinés essentiellement à un usage en milieu intérieur présentant des risques d'exposition temporaire à l'humidité. Les caractéristiques testées sont : l'épaisseur, l'humidité, la masse volumique, le gonflement en épaisseur, la traction, la flexion, le module d'élasticité. Ces essais sont effectués conformément à différentes normes européennes : EN 324-1, EN 322, EN 323, EN 317, EN 321 modifiée, EN 319, EN 310. "Les panneaux NF RÉACTION AU FEU Cette marque de qualité s'applique à des panneaux de particules, contreplaqués ou MDF qui ont été reconnus comme étant M1 ou M2 du point de vue de leur réaction au feu après essais au laboratoire du CTBA. Ils sont couramment utilisés pour la construction de bâtiments recevant du public où l'emploi de matériaux classés M1 ou M2 est souvent obligatoire." Quelques autres appellations On trouve aussi d'autres appellations, comme " panneaux WBP ", " panneaux MR ", ou " contreplaqué marine ". Elles sont parfois trompeuses car elles ne sont définies par aucun texte officiel. Les désignations " panneaux WBP " et " panneaux MR ", que l'on trouve souvent sur les contreplaqués en provenance d'Asie, désignent des contreplaqués utilisables respectivement en extérieur et en intérieur. Il s'agit d'appellations commerciales faisant référence à une norme anglaise (BS 6566). Elles sont attribuées aux panneaux par les fabricants eux-mêmes après autocontrôle de leurs produits. Ces appellations n'ont donc pas la valeur officielle et reconnue des marques de qualité accordées par un laboratoire indépendant, même si les caractéristiques techniques du panneau sont bonnes. Pannetonage : Fixation des tuiles mécaniques par le dessous, à l'aide de fil de métal galvanisé; cette technique est utilisée surtout pour des versants de toits exposés à des vents violents. Parallam : Le Parallam (marque déposée par la société américaine Trus Joist McMillan) permet de récupérer des chutes de déroulage pour en faire des poutres. Le principe consiste à encoller et presser ces chutes pour reconstituer une poutre présentant des caractéristiques mécaniques stables. Ce produit est

relativement concurrent du LVL au niveau de ses applications. Parasismique : Qualifie la conception architecturale adaptée au risque d'ébranlement par les séismes (secousses telluriques dites tremblement de terre). Cette conception fait l'objet de deux DTU : Règles P.S.69, complétées en 1982 ; Règles P.S.-MI 89. L'application de ces règles s'impose, à des degrés divers et selon les types de bâtiments, dans les régions à risques, qui sont classées en 5 zones (depuis 1985). Parcloses : Profil rapporté, permettant de maintenir la vitre dans la feuillure d'une menuiserie. Pare-flamme : Qualifie un composant qui, soumis à des conditions d'incendie normalisées, satisfait aux critères de résistance mécanique, d'étanchéité à la flamme et d'absence d'émission de gaz inflammables. Un élément pare-flamme diffère d'un coupe-feu en ce que ce dernier garantit, en plus, une protection thermique. Le classement pare-flamme d'un composant est exprimé en degrés qui correspondent à des durées de résistance étagées entre 15 minutes et 6 h.

Parement : Matériau de surface assurant la finition d'une paroi (plaquettes de brique, pierre ...) Pare-pluie : Membrane imperméable (feutre asphalté, papier armé bitumé, polyéthylène micro-perforé ...) disposée sous un matériau de couverture ou sous un bardage pour conforter son étanchéité aux intempéries ; il ne doit pas faire obstacle à la diffusion de la vapeur d'eau. Dans le cas des maisons à ossature bois, la mise en place d'un pare-pluie en lés horizontaux à recouvrement peut faire partie de la peau externe des façades, sous leur parement. Pare-soleil : Ensemble de lames montées sur un châssis horizontal disposé en saillie sur une façade, au-dessus des baies, pour créer des zones d'ombre et réduire l'insolation des locaux. Syn.: brise-soleil. Pare-vapeur : Feuille ou membrane étanche à la vapeur d'eau : film de PVC, polyéthylène, polyester, papier-plomb, papier goudronné, feuille d'aluminium, etc. Les pare-vapeur ont pour rôle d'empêcher ou d'entraver le cheminement de la vapeur d'eau à travers les parois. Dans une isolation thermique, il importe de toujours disposer les écrans pare-vapeur du côté chaud de l'isolant, c'est-à-dire vers l'intérieur des locaux, pour éviter le risque de condensation de la vapeur dans l'épaisseur de l'isolant. Parpaings : Blocs parallélépipédiques en béton, existent en plusieurs épaisseurs, utilisés pour la construction des murs porteurs ou de cloisons de distribution.

Parquet :

Revêtement de sol en lames ou en plaquettes de bois composant le parement d'un plancher (à l'origine, le parquet désignait un enclos fermé par une clôture en planches). Les principaux types de parquets et leurs dispositions sont :- 1. Les parquets massifs, ou parquets à lames. Ils sont constitués de longues lattes assemblées à rainure et à languette ; les lames peuvent aussi être à double rainure pour assemblage à fausse-languette, ou, dans le cas des résineux, à feuillure basse en demi queue-d'aronde. Les dimensions générales de ces parquets sont normalisées. La mise en oeuvre est régie par un DTU ; les parquets à lames sont soit cloués sur un gîtage bien horizontal de lambourdes, soit directement sur les solives, soit posés sur une aire de bitume. Une norme spéciale concerne les parquets en lames minces destinés à une pose collée. Après leur pose, les parquets sont rabotés (replanissage au rabot ou au racloir de parqueteur), puis cirés ou vitrifiés. On distingue : Le parquet à l'anglaise ou à frises, les lames sont parallèles dans une même direction. Ce type de parquet peut être posé à coupe perdue (lames aboutées sans recherche d'alignement des joints au droit des lambourdes), à coupe de pierre (joints alternés régulièrement, en liaison) ou à joints sur lambourdes. Le parquet à bâtons rompus dont les lames, à coupe droite, sont disposées en travées obliques alternées correspondant aux lambourdes. Le parquet à point de Hongrie, (autrefois dit à fougères), disposé comme le précédent, mais dont toutes les lames sont à coupe d'onglet, permettant un alignement des joints des travées. Le parquet à compartiments, ou parquet d'assemblage, ou parquet à la française, ou parquet Versailles, est composé de cadres assemblés à tenon et mortaise, entre lesquels sont embrevés des éléments de remplissage arasés ; ces parquets ont souvent donné lieu à des motifs complexes de figures géométriques entrelacées, rosaces, damiers, etc. - 2. Les parquets mosaïques. Sous forme de panneaux carrés de 125, 250 ou 300 mm de côté ; les lamelles ont en général 25 mm de large pour 8 mm d'épaisseur (5 mm pour des bois durs) ; elles sont réunies à joints vifs par contrecollage du parement sur un papier, qui sera décollé après la pose. Ces parquets sont posés par collage avec une colle vinylique, sur chape ou dalle en béton parfaitement ragréé avec un enduit de lissage adéquat. Après la pose, un ponçage général est nécessaire, suivi d'une mise en cire ou d'une vitrification. - 3. Les parquets en panneaux préfabriqués contrecollés, dits parquets vernis-usine, à emboîter côte à côte pour constituer des parquets flottants, sur lit de sable, sur des panneaux de particules, ou sur un isolant non compressible.

Ces panneaux sont fournis à parement fini, généralement vitrifié." - 4. Les parquets densifiés sont les parquets constitués de lames ayant subi un traitement de densification par imprégnation de résines. Ils conviennent pour des sols à usage public intensif, nécessitant une haute résistance à l'usure." - 5. Autres dénominations : Un parquet de marqueterie est composé de l'assemblage d'essences de bois de tonalités différentes. Un parquet-vannerie est un parquet-mosaïque dont la composition produit l'effet d'une vannerie. Un parquet de glace est l'assemblage de lambris de bois, en général marouflé, servant de support aux miroirs pour protéger leur tain. Les parquets sans joints désignaient certains revêtements de sol s'épais à base de mélanges spéciaux ou mortiers de résines, coulés in situ ; Le parquet bois-pierre désignait le Terrazzolith. Passage : Largeur d'embranchement d'un escalier, déterminée par le nombre d'usagers qui peuvent s'y croiser. Cote de passage, distance horizontale comprise entre les deux faces intérieures d'une huisserie de porte. 3. Passage d'une lame de -scie, voir voie. Patin : Semelle horizontale placée en bas de l'échiffre et formant l'assise d'un escalier : "Le patin repose sur un rang de pierres (ou de parpaings) qui l'isole du sol, et reçoit le pied du limon, le panneau déchiffre et le poteau ou le noyau des premiers retours". 2. Sur-longueur laissée à la base d'un poteau, et destinée à être coupée au moment de la pose, ou à être scellée dans le sol. Patio : Cour intérieure, encadrée par du bâti. Patte d'oie : Assemblage à trois branches dans un même plan, et marque d'établissement correspondante tracée sur les pièces. Désigne aussi l'enrayure d'une croupe. Paume : Assemblage de bois par tenon à un seul arasement et mortaise ouverte ; la paume peut être carrée ou grasse. L'enture en paume est l'assemblage usuel de prolongation bout à bout de deux chevrons, de deux pannes, de deux solives. Pavés de verre : Briques de verre translucides dont l'assemblage assure un passage de lumière sans permettre une vue directe. Pavillon : - 1. Petit bâtiment isolé. - 2. Partie de bâtiment formant saillie à l'extérieur d'un ensemble. - 3. Bandeau de tôle ou de bois,

plus ou moins ouvragé, rapporté sous le linteau d'une baie, pour masquer et protéger l'enroulement d'un store ou d'une jalousie. Le toit ou le comble en pavillon sont ceux qui, de plan rectangulaire, comportent une croupe à chaque extrémité. Pendillard : Petit tasseau auquel est suspendue une charge légère. Le caisson placé à la base du toit peut être suspendu aux chevrons ou à la sablière par des pendillards.

Pénétration : Intersection de deux combles de dimensions différentes, dont les faîtages et les sablières respectifs ne sont pas situés au même niveau, et qui forment des noulets. Pergola : Structure composée de poteaux et de petites poutrelles à claire - voie généralement destinée à recevoir des plantes grimpantes. Perméabilité : - 1. matériaux : aptitude d'un corps à se laisser pénétrer et traverser par l'air, par la vapeur d'eau ou par l'eau à l'état liquide (s'applique aussi à d'autres phénomènes : perméabilité aux ondes sonores, perméabilité magnétique). L'imperméabilisation a pour objet de réduire la perméabilité à l'eau. - 2. menuiserie : la perméabilité à l'air des menuiseries extérieures mesure la quantité d'air que peuvent laisser passer leurs feuillures, lorsque la pression extérieure (vent) est supérieure à la pression à l'intérieur des locaux ; elle doit être aussi réduite que possible. Les menuiseries font l'objet d'une classification suivant la quantité d'air qu'elles laissent passer en une heure pour une pression extérieure de 100 Pa (pascals) - Classe A1, dite normale : maximum 60 m<sup>3</sup>/h. - Classe A2, dite améliorée : maximum 20 m<sup>3</sup>/h. - Classe A3, dite renforcée : maximum 7 m<sup>3</sup>/h. Perméance : Expression de la quantité de vapeur d'eau qui peut traverser une unité de surface d'une paroi en une unité de temps, lorsque la différence de pression de vapeur entre les deux ambiances séparées par cette paroi est une unité de pression. Permis de construire : Autorisation obligatoire pour construire, effectuer une extension ou une rénovation.

La demande de permis de construire est déposée à la mairie du lieu de la construction. Elle est constituée du projet architectural et des pièces administratives nécessaires.

Le délai d'instruction est généralement de 2 mois. Le délai peut être plus long selon les services consultés, dans ce cas le délai est précisé par l'administration. Phréatique : La nappe phréatique est la nappe d'eau souterraine dont il est nécessaire de connaître l'existence et le niveau haut lors de la conception de constructions en sous-sol. Pieu : Pièce de bois enfoncée dans le sol par sa pointe, pour former un support. Pieuvre : Ensemble de fils électriques partant du centre d'une dalle et qui rayonnent vers les interrupteurs.... Ce dispositif est noyé dans le béton de la dalle. Pignon : Partie triangulaire qui clôt l'extrémité d'un comble à deux pentes. Pin jaune : (*Pinus palustris* Mill, *Pinus rigida* Mill, *Pinus taeda* L. (specie plurae).). Pitchpin, southern yellow Pine. Angl. : Southern Pine. All. : Southern Pine. Ital. : Pino giallo. Provenances : Sud et sud-est de l'Amérique du nord, Amérique centrale. Pin maritime : (*Pinus pinaster* Soland, *Pinus maritima* Lamb.). Pin des landes pour le Pin maritime de la côte de Gascogne. Angl. : Maritime Pine, pinaster. All. : Seekiefer, strandkiefer, sternkiefer. Ital. : Pino marittimo, Pinastro. Provenances : côte nord de la Méditerranée et côte de l'Atlantique. Pin d'Oregon : (*pseudotsuga menziesii* Mull.). Douglas, Sapin de Douglas. Angl. : Douglas fir, Oregon Pine. All. : Douglastanne, Douglasie. Ital. : Douglasia. Provenances : Côte Pacifique de l'Amérique du Nord, cultivé en Europe. Pin sylvestre : (*Pinus sylvestris* L.). Angl. : Pine, Red pine, Scots Pine. All. : Kiefer, Föhre. Ital. : Pino sylvestre. Provenances : Europe, nord-ouest de l'Asie. Pin Weymouth : (*Pinus strobus* L.). Angl. : Weymouth Pine, Yellow Pine. All. : Weymouthkiefer, Weymouthföhre. Ital. : Pino strobo. Provenances : Est du Canada et nord-est de l'Amérique du nord, cultivé en Europe. Pilotage : - 1. Ouvrage de pilotis. - 2. Fonction assumée par une entreprise pilote, dont le rôle consiste à coordonner les études d'avant-projet (l'un ouvrage, puis à planifier l'intervention des divers corps d'état sur le chantier : " l'entreprise assurant le pilotage est la seule responsable devant le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage, tant en ce qui concerne la qualité des prestations qu'en ce qui concerne la date d'achèvement de l'ouvrage ".

Pilotis : Support composé d'un ensemble de pilotes solidarisés par des moises. Les pilotis sont établis dans les terrains meubles et aquifères, pour porter des ouvrages qui concernent, le plus souvent les travaux publics, tels que des piles de ponts. Foncés dans le sol, les pilotes sont arasés ou recépés, pour recevoir un quadrillage de madriers ou de longrines qui porte l'ouvrage. Un pilotis de remplage, ou de retenue, est celui qui sert uniquement à stabiliser un terrain à proximité d'un ouvrage d'art ou d'un édifice.

Placage : - 1. Action, art de plaquer. - 2. Mince feuille de bois destinée à être plaquée.

Plafond : - 1. Surface plane et généralement horizontale qui, dans une construction, forme la partie supérieure d'un lieu couvert. - 2. Plafond à la française, plafond composé de solives apparentes, généralement en Chêne de section carrée ou rectangulaire, et régulièrement espacées d'une distance égale à l'épaisseur. Ces solives peuvent être peintes et/ou moulurées. - 3. Plafond à caisson, voir caisson. - 4. Plafond rampant, plafond construit sous un escalier. Plan de masse : Plan présentant les limites du terrain et son orientation, l'implantation de la construction par rapport aux limites du terrain, le tracé des voies de dessertes et les raccordements. Le plan masse fait figurer le plan des toitures de la construction. Plan de situation : Plan permettant de situer le terrain concerné par rapport à la commune dans lequel il s'inscrit. Plan d'occupation des sols (P.O.S) : Document fixant les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols d'une commune. Pour chaque zone définie le P.O.S. fixe le Coefficient d'occupation des sols (C.O.S.) qui détermine la densité des constructions autorisée. Planche : - 1. Pièce de bois longue et large, dont l'épaisseur est de 27, 34 ou 41 mm. - 2. Planche de rive, planche de même nature que les bandeaux, clouée sur le chevron de rive, et contre laquelle s'arrête la couverture. - 3. Planche lorraine, planche en Sapin de belle qualité, ayant 26 x 305 mm ou 35 X 305 mm de section et 2 m ou plus de longueur, cette dernière progressant par tiers de mètre : " la planche lorraine est employée comme bandeau ou comme planche de rive, par exemple ". - 4. Planche de trait, représentation graphique effectuée par un charpentier sur une feuille de papier, pour lui permettre d'apprendre les principes du trait. - 5. Planche d'entrevous, voir entrevous. Plancher : Paroi horizontale composant le sol d'un étage, ses éléments constitutifs sont : Une ossature (poutres, poutrelles, solives), qui reporte vers les appuis (murs ou poteaux) le poids propre du plancher et

les surcharges qu'il doit supporter sans fléchir, avec une marge de sécurité : cloisons, mobilier, équipements et occupants ; la flèche admissible en charge est en général limitée à 1/300e de la portée. Un remplissage entre ces éléments d'ossature, s'ils ne sont pas jointifs entrevous, hourdis, voûtains. Un ouvrage plan qui forme le support du revêtement de sol : dalle de compression ou de répartition, chape de mortier de ciment, aire de plâtre, gîtage de lambourdes. Selon leur conception, les planchers sont classés en : - 1. Planchers en bois, ou planchers bois. Ils sont en général composés d'une ossature de solives, bastaings ou madriers de section 6,5 x 17 cm à 14 x 20 cm, établis parallèlement sur chant entre des appuis. Le plancher est dit soit à travure simple (solives parallèles sans appui intermédiaire d'un mur à l'autre), soit à travure composée, c'est-à-dire recoupé par une ou plusieurs poutres intermédiaires, si la portée entre murs est supérieure à 5 mètres. Des ouvrages particuliers (enchevêtrures) interrompent les travures à proximité des cheminées et conduits de fumée (garde au feu), au droit des ouvertures (linçoirs), et autour des trémies d'escaliers et trappes. L'espacement entre les solives, autrefois en bois grossièrement équarri, était rarement supérieur à la largeur de ces solives (soit 0,12 à 0,20 m) : le solivage était dit "vide pour plein". Avec les bois usinés, l'espacement a été porté à 0,35 m, voire plus. Les extrémités des solives sont soit encastrées dans les murs sur 15 à 20 cm de profondeur, avec vide d'air pour les protéger de l'humidité, soit posées sur des appuis saillants : corbeaux, sablières, lambourdes ou muraillères. L'assemblage d'une solive sur une poutre est un repos, soit simple, soit à encastrement entaillé, soit sur lambourde rapportée, soit soutenue par des étriers. Les assemblages entre solives et chevêtres sont en général à tenon et mortaise, confortés par un étrier double ou par un sabot. Entre les solives, le mode de hourdage varie selon que la partie inférieure (retombée) des solives doit ou non rester apparente. Dans les planchers traditionnels, le chant supérieur des solives était soit couvert de bardeaux sur tasseaux, servant de support à une aire en plâtre recevant les carrelages, soit garni d'un gîtage de lambourdes recevant un parquet."

- 2. Planchers mixtes. Ce terme recouvre divers systèmes dont la structure porteuse associe intimement deux matériaux, en particulier bois et béton, ou acier et bois. Les procédés proposés sont nombreux.

- 3. Planchers collaborants. On désigne parfois ainsi les planchers mixtes, ou rapportés en consolidation de planchers anciens, si leur solidarisation est assurée par un ensemble de pattes d'ancrage coudées, soudées ou boulonnées sur les poutrelles ou solives. Platelage : Assemblage de produits plats tels que : tôles lisses, striées ou à larmes (raidies ou non), bacs nervurés, caillebotis, etc., utilisés pour constituer l'aire supérieure d'un plancher, d'une passerelle ou d'un tablier de pont. La portée des éléments de platelage est généralement égale à l'intervalle régnant entre deux éléments consécutifs de l'ossature. Il est cependant avantageux quant aux flèches de faire porter de façon continue l'élément de platelage sur plusieurs appuis consécutifs. - 1. Plancher en bois brut, destiné à recouvrir le tablier d'un pont ou d'une passerelle. - 2. Ensemble des plateaux posés à plat pour former le plancher des échafaudages. Platine : - 1. Plaque d'assemblage disposée aux extrémités des poteaux ou des poutres, fixée par soudage ou autre moyen dans un plan le plus souvent perpendiculaire à l'axe longitudinal de la pièce. Plaque d'extrémité de tronçon de poteau, dont l'assemblage avec celle du tronçon consécutif assure la continuité mécanique de l'ensemble constituant le poteau. - 2. Plaque d'assemblage soudée à l'extrémité d'une pièce de métal, et destinée à assurer sa liaison avec une autre pièce, de bois ou de métal. Plénum : Espace entre un plafond suspendu et la toiture ou le plancher sous lequel il est établi. Pli : Chacune des faibles épaisseurs de bois dont la superposition orthogonale donne, après collage, le contreplaqué. "un contreplaqué à 5 ou 7 plis". Plot : - 1. Bille de bois débitée en plateaux, et reconstituée dans sa forme initiale avec interposition d'épingles qui favorisent la circulation d'air pour le séchage. - 2. Dé en béton utilisé comme système de fondation. Poinçon : Pièce verticale, souvent de section carrée, qui entre dans la composition des fermes, à l'axe desquelles elle se place généralement. En tête, le poinçon reçoit les arbalétriers, et, en partie basse, le pied des contrefiches, tandis qu'il assemble sur l'entrait pour le soulager au milieu de sa portée, perpendiculairement au plan de la ferme, il reçoit le faitage et les liens de faitage, qui stabilisent la ferme dans sa position verticale. Poinçonnement : Empreinte creuse (indentation) laissée dans une matière par une forte pression localisée. La résistance des revêtements de sol au poinçonnement est une de leurs caractéristiques primordiales : c'est leur aptitude à supporter sans écrasement de fortes charges dont le point d'application est concentré sur une faible surface : pieds de meubles (poinçonnement statique), roulettes, talon aiguille (poinçonnement dynamique). Voire aussi Brinell. Pointe : - 1. Extrémité aiguë formée par la diminution progressive de l'extrémité d'un objet ou d'un ouvrage : " la pointe d'une flèche la pointe d'un clou ". - 2. Tige métallique généralement en acier doux dont l'extrémité aiguë permet la pénétration. Les pointes ont de multiples formes et dimensions ; ainsi, on peut citer : les pointes à tête plate, de 22 à 280 mm de longueur; les pointes à tête large, de 22 à 160 mm; les pointes fines à tête plate, de 8 à 50 mm; les pointes fines à tête homme, de 12 à 50 mm ; les pointes à tête homme ordinaire, de 22 à 100 mm; les pointes à tige torsadée, les pointes spéciales pour machine à clouer; les pointes en acier pour la fixation du bois ou du métal contre le béton ou le fer; les pointes en cuivre, galvanisées ou cadmiées pour éviter la rouille; les pointes à double tête, spéciales pour le décoffrage, etc. - 3. Pointe à tracer, outil en acier à pointe très aiguë, servant au traçage des pièces de métal ou de bois. - 4. Pointe de diamant, motif décoratif en forme de pyramide aplatie, exécuté sur la tête des poteaux ou sur les culs-de-lampe, pour en agrémenter l'extrémité. - 5. Pointe carrée, outil à tige métallique de section carrée, servant à réaliser des avant-trous dans des pièces de bois dur. Poirier : (Pirus communis) Angl. : Pearwood. All. : Birnbaum. Ital. : Perastro, pero. Provenances : Europe centrale et méridionale cultivé ailleurs sous climats semblables. Poitrail : - 1. Long linteau de forte section, au-dessus d'une baie large (vitrine de magasin, entrée de garage ... ); le poitrail est soit une poutre en bois ou en béton armé, soit un ensemble de profilés de métal accolés, prenant largement appui sur les jambages ou piédroits latéraux. - 2. Poitrail Poutre métallique souvent composée de deux ou plusieurs profilés entrecroisés et supportant un trumeau ou une partie de façade d'immeuble, un mur de refend, un pilier. C'est un linteau de grande portée supportant de fortes charges.

On recourt très souvent à l'utilisation des poitrails dans les travaux de reprise en sous-œuvre. Polyane : Ce nom désigne souvent de façon générique, sur chantier, les films plastiques (surtout polyéthylène) utilisés comme bâches et protections diverses, ou comme pare-vapeur ou barrières d'étanchéité. Pondération : Opération consistant à affecter à des charges ou à des surcharges des coefficients (dite de pondération), en tenant compte de leur possibilité d'action simultanée, de façon que l'ouvrage affronte le même risque face à différentes combinaisons de chargement. Pont : Liaison, passage entre deux milieux différents. Pont phonique : Transmission parasite du son résultant, par exemple, d'un passage de tuyaux dans un mur ou dans un plancher, ou de la présence d'un aérateur. Pont thermique : Zone ponctuelle ou linéaire qui, dans l'enveloppe d'un bâtiment, présente une moindre résistance thermique, du fait du phénomène de convergence / divergence des flux (concentration vers les points de faible résistance). Les ponts thermiques réduisent l'efficacité d'une isolation. Les plus fréquents sont les abouts de planchers et de murs, les jonctions de parois en général, les ossatures et chaînages de béton, coffres de volets roulants, huisseries de baies (surtout métalliques); on peut les détecter par spectrographie des parois extérieures. Porche : - 1. Lieu couvert placé en avant de la porte d'entrée d'un édifice. - 2. Comble élevé au-dessus d'un portail ménagé dans un mur de clôture. Porte-à-faux : - 1. Partie d'une poutre ou d'une construction se prolongeant au-delà des appuis. - 2. En porte-à-faux, en dépassement par rapport à un point d'appui : " les encorbellements et les auvents sont construits en porte-à-faux ". Portée : Distance séparant deux appuis soutenant une structure ou un élément de celle-ci. À ne pas confondre avec la longueur de l'élément (ex. une poutre de 5 m reposant sur deux colonnes à 3 m de distance l'une de l'autre a une portée de 3 m). Porteur : Qualifie un élément de charpente (poteau, poutre, etc.) qui, par son emplacement, son équarrissage ou sa structure, fournit un appui stable et supporte une partie de la construction. Portique : Système de structure formé d'éléments à âme, pleine, triangulés ou lamellés-collés : " le Portique peut être à deux articulations (et est alors composé d'une poutre avec contre-flèche et forme de pente encastree à ses deux extrémités sur deux poteaux articulés au sol), ou à trois articulations ". Poteau : - 1. Pièce de charpente placée à la verticale ou en position légèrement inclinée, et servant de support : " le poteau peut être réalisé en bois massif, triangulé ou lamellé-collé, et être éventuellement armé de profils métalliques ". - 2. Dans les escaliers droits à la française, pièce verticale dans laquelle s'assemblent les limons et les mains courantes : " un escalier sur poteaux ". - 3. Poteau de fond, poteau allant de la base au sommet d'un ouvrage (en escalier, par exemple). - 4. Poteau de départ, poteau placé au départ d'un escalier : Syn. pilastre. - 5. Poteau d' huisserie, chacun des montants qui avec la traverse forme l' huisserie d'une porte, ou dans un pan de bois, poteau destiné à recevoir une huisserie de porte. - 6. Poteau de lucarne, chacun des poteaux qui forment les côtés d'une façade de lucarne. - 7. Poteau pendulaire, poteau articulé à chaque extrémité ; ainsi quand il ne reçoit pas de charge verticale ce poteau ne subit que des efforts normaux. - 8. Hangar sur poteaux, hangar dont la charpente repose sur des poteaux. Potelet : Petit poteau employé dans les pans de bois, les fermes, l'échiffre d'un escalier, etc. Potence : Assemblage de pièces de bois, en forme de triangle composé d'un poteau, d'un chapeau et d'un lien, et destiné à supporter une charge. Poussée : Force horizontale ou oblique qui s'exerce latéralement contre une structure ou une paroi verticale (piédroit de voûte, mur de soutènement...). Par exemple, la poussée des voûtes est contrebutée par les contreforts. Poutraison : Ensemble des poutres assemblées qui composent l'ossature porteuse horizontale d'un plancher. Assemblage des poutres d'une charpente (on dit parfois poutrage). Poutre : - 1. Élément de structure, en principe horizontal, recevant des charges verticales. - 2. Pièce de bois massif de fort équarrissage et aux dimensions hors commerce, ou assemblage de pièces selon diverses techniques (triangulée, à âme pleine, lamellé-collé), destinés à franchir de grandes portées et à supporter des charges diverses en leur fournissant un appui dégagé du sol : " une poutre peut être à inertie constante ou variable, sur deux appuis, continue ou sous-tendue ". - 3. Poutre maîtresse, poutre principale (d'un solivage par exemple).

- Poutre traditionnelle, longue pièce de bois équarri de fort échantillon (> 120 x 120 mm), sur laquelle reposent, ou dans laquelle sont assemblées les extrémités des solives d'un plancher de bois. Les extrémités de la poutre sont soit encastrees dans les murs porteurs, soit en appui libre (en feuillure, sur corbeaux en saillie, sur sabot métallique ou sur poutre de rive).

- Poutre composée, poutre faite d'un assemblage de pièces de bois accolées pour obtenir la section voulue.

- Poutre mixte, poutre associant une âme métallique continue ou discontinue, à ailes rectilignes en bois massif ou lamellé-collé.

- Poutre sous-tendue, poutre dont la résistance à la flexion est confortée par un ou plusieurs tirants métalliques.

- Poutre en lamellé-collé, les propriétés mécaniques et les possibilités esthétiques de ce matériau en font un matériau de charpente idéal pour des poutres de grande portée, soit droites, soit cintrées, dont le profil peut être modulé en fonction des caractéristiques de résistance recherchées. Les fabricants proposent soit des éléments standardisés courants, soit sur mesure. Poutrelles Reconstituées Soudées : Les poutrelles reconstituées soudées (PRS) sont des profils de grande hauteur, réalisés par soudage en forme de I ou de H ou selon d'autres géométries particulières. L'intérêt des PRS est de pouvoir fabriquer des produits sur mesure avec une ou plusieurs nuances d'aciers (nuances différentes entre l'âme du profil et les ailes). Les poutrelles alvéolaires ou ajourées, que l'on classe dans cette catégorie, sont obtenues à partir de poutrelles laminées à chaud, par découpage de l'âme selon une ligne polygonale ou circulaire. Elles sont ensuite reconstituées par soudage des deux éléments dent à dent, créant ainsi des alvéoles dans l'âme de la poutrelle. Prépeint : Tôles ou profilés à chaud en acier dont les surfaces spécialement préparées ont été recouvertes d'une couche primaire antirouille. Préservation des bois : Terme utilisé en

France pour qualifier les produits et les procédés visant à protéger le bois contre les agents d'altération d'origine biologique. Ce terme a été adopté conventionnellement, de préférence à protection et à conservation. Profilés à chaud : En terminologie de constructeurs métalliques, produits longs laminés à chaud et de sections diverses. Il faut mieux employer la terminologie des sidérurgistes qui réservent le terme profilés (à chaud) aux poutrelles (non reconstituées). Les autres formes de section relèvent des profils spéciaux, profils pleins, plats, profils angulaires. On trouve dans cette catégorie les poutrelles en I, en H, en U, les profils creux ronds, carrés ou rectangulaires, les profils angulaires (cornières, équerres), etc. Profilés à froid : Profilés réalisés surtout à partir de bobines de tôle laminée à froid, galvanisée ou non, cette tôle étant préalablement déroulée, planée, puis refendue suivant des largeurs exactement nécessaires à la confection du profil. Chaque ruban dressé ainsi obtenu passe ensuite dans une machine à couples de galets successifs de formes complémentaires, de sorte que, par pliages progressifs, on parvient à la sortie à la forme du profil désiré. On trouve dans cette catégorie les profils minces formés à froid, servant à fabriquer des profilés de poutres ou de poteaux par combinaison, des profilés pliés servant à faire les huisseries, etc. Puisard : Puits destiné à la récupération des eaux de pluie. Pureau : Partie non recouverte d'un élément de couverture (tuile, ardoise...) P.V.C. : Matériau de synthèse utilisé couramment pour la fabrication des menuiseries extérieures. Q Quart de rond : Moulure dont la section forme un quart de cercle. Quartier : - 1. Le quartier de voûte désigne chaque portion d'une voûte d'ogives comprise entre deux arêtes convergeant vers la clef (s'il est en berceau, ou redivisé par des arêtes multiples, le quartier est aussi dit canton) ; on distingue le quartier plein-cintre et le quartier biais ; selon l'axe de sa ligne de faite par rapport au vaisseau, on distingue les quartiers longitudinaux, transversal, rayonnant; le quartier incliné est celui d'une voûte rampante. - 2. Dans le débit en plots (sur dosse), le quartier est le plateau central, qui comporte le coeur ; les plateaux qui l'encadrent sont les faux-quartiers. Le débit sur quartier, ou sur maille, consiste à refendre les billes en quatre quarts longitudinaux, puis à Prélever les planches alternativement sur un rayon et sur l'autre ; il est réservé aux bois de qualité dont on veut mettre en valeur la maillure. - 3. Le quartier tournant est la portion d'escalier à marches balancées correspondant au changement de direction de sa ligne de foulée. - 4. Donner quartier ; ou faire faire quartier à une poutre ou à une pierre de taille, c'est basculer ces pièces d'un quart de tour, de sorte qu'elles reposent sur une autre face. Queue : - 1. Queue d'aronde, assemblage en forme de queue d'hirondelle, réalisé par une entaille et un tenon plus large à l'extrémité qu'au collet : " l'assemblage à d'aronde résiste à la traction ". - 2. Queue de billard, pièce de bois (plus particulièrement une planche ou une volige) dont les rives ne sont pas parallèles entre elles. - 3. Queue de carpe, extrémité d'une ferrure d'ancrage fendue et écartée, pour augmenter sa résistance à l'arrachement. - 4. Queue de cochon, sorte de tarière dont l'extrémité se termine par une vrille. - 5. Queue de morue, forme particulière d'un comble, déterminée par deux arêtières et une noue qui convergent vers un même point de la sablière. - 6. Queue de vache, saillie des chevrons, moulurée ou non, et apparente en sous-face de la couverture. Quinconce : - 1. Clouage en quinconce, clouage dans lequel les clous sont disposés par cinq: quatre en carré ou en rectangle, et un au milieu. - 2. Entretoises en quinconce, entretoises disposées alternativement à droite et à gauche d'une ligne d'axe.